



**Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère**  
Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

**Notice d'information du territoire**  
**« Parc Naturel Régional d'Armorique »**

Campagne 2019

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45 (vendredi 16h00).

Correspondant MAEC de la DDTM :

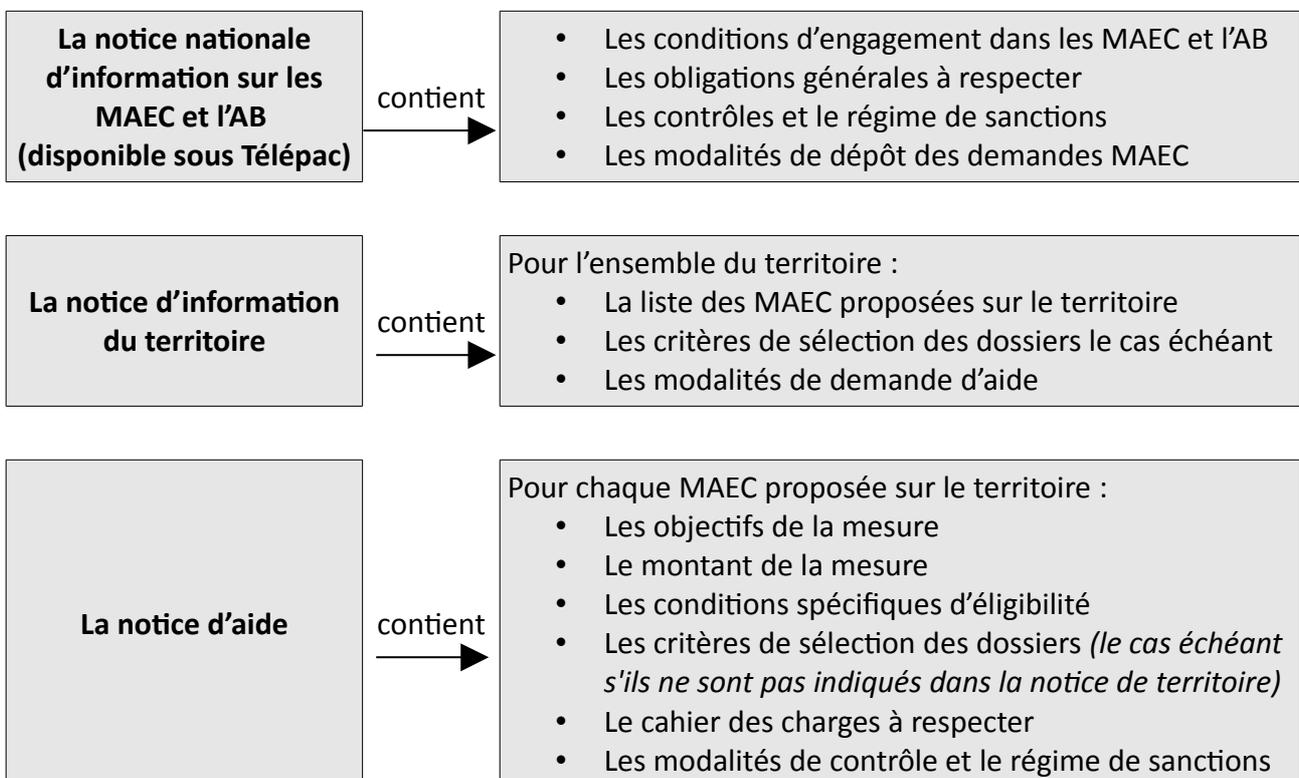
Erwan GOURLAOUEN

téléphone : 02 98 76 59 20

e mail : erwan.gourlaouen@finistere.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire du **Parc Naturel Régional d'Armorique** au titre de la programmation 2015-2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous télépac.

**Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDTM.

## **1. PERIMETRE DU TERRITOIRE « Parc Naturel Régional d'Armorique »**

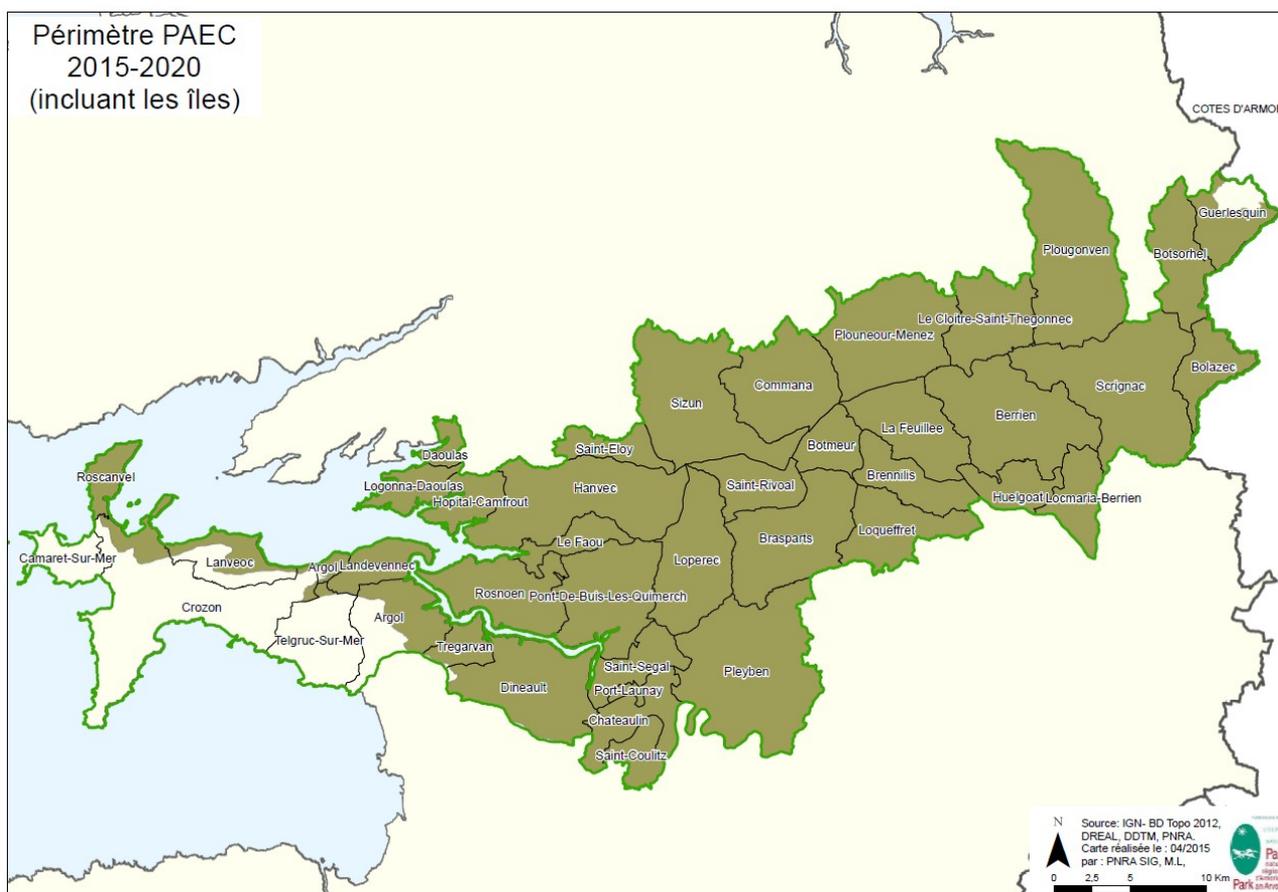
---

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires proposant la mesure en année 1 sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

En ce qui concerne les mesures « localisées », pour qu'une parcelle ou un élément linéaire soit éligible à la MAEC, au moins 50 % de sa surface ou de sa longueur doit être incluse dans le territoire.

Le territoire couvert par le PAEC du Parc naturel régional d'Armorique comprend :

- la totalité des communes de Berrien, Bolazec, Botmeur, Botshorel, Brasparts, Brennilis, Chateaulin, Commana, Daoulas, Hanvec, Huelgoat, La Feuillée, Landévennec, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Le Faou, L'Hopital-Camfrout, Locmaria-Berrien, Logonna-Daoulas, Lopérec, Loqueffret, Molène, Ouessant, Pleyben, Plougonven, Plounéour-Menez, Pont-de-Buis-Les-Quimerch, Port-Launay, Roscanvel, Rosnoën, Saint-Coulitz, Saint-Rivoal, Saint-Ségal, Saint-Eloy, Scrignac, Sein, Sizun, Trégarvan ;
- les parties de communes de Crozon, Argol, Lanvéoc, Telgruc-sur-Mer, Dinéault situées sur le Bassin Versant de l'Aulne/ rade de Brest ;
- la commune de Guerlesquin à l'exception de la partie sur le Bassin Versant de la Lieu de Grève.
- Les îlots de Quéménès et Lédénès Quéménès (commune du Conquet)



## 2. RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE « Parc Naturel Régional d'Armorique »

### Des enjeux prioritaires mixtes « eau-biodiversité-climat » qui se rejoignent sur un territoire très diversifié

Des îles de l'Iroise au centre Bretagne, le territoire du Parc regroupe sur un espace restreint une large palette des enjeux agri environnementaux régionaux.

En matière de biodiversité, il cumule :

- L'importance surfacique et la diversité des habitats semi-naturels d'intérêt communautaire (14 sites désignés Natura 2000, avec 34 habitats d'intérêt communautaire dont 8 couvrant environ 10 000 ha potentiellement concernés par une gestion agricole), associée à une diversité floristique (une centaine d'espèces rares/ protégées) et faunistiques (une quarantaine d'espèces protégées) ;
- Un réseau hydrographique dense (1600 km), essentiellement constitué de têtes de bassin, associé à la plus forte concentration bretonne de zones humides (13000 ha, dispersées) dont des tourbières (7350 ha) ;
- Un réseau bocager relativement dense et continu (estimé à 6000 km), avec toutefois des ouvertures localisées et un vieillissement des structures pas toujours entretenues.

C'est pourquoi le territoire est pour l'essentiel, identifié spécifiquement en réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

En matière de qualité des eaux, la situation du territoire du parc en fait un territoire de partage des eaux où les bassins versants totalement inclus sont rares et se limitent à des micro bassins littoraux. Les enjeux se déclinent selon les territoires de quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau chevauchant le PNRA (SAGE approuvés ou en cours de définition). Construits à partir des échanges avec les structures porteuses des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), le tableau suivant résume les enjeux spécifiques « eau », incluant l'enjeu « limitation des fuites d'azote » commun à tout le territoire breton classé « zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole ».

<b>secteur</b>	<b>Priorité agro environnementale au regard de l'enjeu « eau »</b>
Totalité du PAEC	E1-Maintien – développement des surfaces en herbe E2-Diversification des assolements et réduction des traitements en grandes cultures
Secteur BV Elorn	E3-Maintien-extensification des pratiques sur prairies/ zones humides
Secteur BV Leon-Trégor dont Source du Queffleuth	E3-Maintien-extensification des pratiques sur prairies/ zones humides E4- réduction des facteurs d'érosion et apports phosphore (maintien des talus) E5- réduction des produits phytosanitaires
Secteur BV Aulne	E4-réduction des facteurs d'érosion et apports phosphore dans les cours d'eau E6- limiter l'accès du bétail aux berges et lit mineur des cours d'eau

### 3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE « Parc Naturel Régional d'Armorique »

**3.1 Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur l'ensemble de la région Bretagne (code à adopter dès lors que la surface engagée dans la mesure est située à plus de 50 % à l'extérieur du périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique et de tout autre PAEC) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_BR19_SPE1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	210€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_BR19_SPE2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	190€/ha	
Mesure système	BR_BR19_SPE3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	140€/ha	

**3.2 Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur l'ensemble de la région Bretagne mais uniquement pour les exploitations avec un jeune agriculteur (code à adopter dès lors que la surface engagée dans la mesure est située à plus de 50 % à l'extérieur du périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique et de tout autre PAEC) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_BR19_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	180€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux

**3.3 Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées aux exploitations situées en Bassins Versants Algues Vertes\* (code à adopter dès lors que la surface engagée dans la mesure est située à plus de 50 % à l'extérieur du périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique et de tout autre PAEC) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_BR19_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	180€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_BR19_SPM2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	160€/ha	
Mesure système	BR_BR19_SPM3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	110€/ha	

\* : une exploitation est située en Bassin Versant Algues Vertes dès lors qu'elle a son siège et/ou au moins 3 ha de sa SAU dans le périmètre de la Baie Algues Vertes.

**3.4 MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique (code à adopter dès lors que plus de 50 % de la surface engagée dans la mesure est située dans le périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_PAEA_SPE1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	210€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_PAEA_SPE2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	190€/ha	
Mesure système	BR_PAEA_SPE3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU <b>Conversion</b>	140€/ha	

**3.5 MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique mais uniquement pour les exploitations avec un jeune agriculteur (code à adopter dès lors que plus de 50 % de la surface engagée dans la mesure est située dans le périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_PAEA_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	180€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux

**3.6 MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées aux exploitations situées en Bassins Versants Algues Vertes\* (code à adopter dès lors que plus de 50 % de la surface engagée dans la mesure est située dans le périmètre du PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique) :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_PAEA_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	180€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_PAEA_SPM2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	160€/ha	
Mesure système	BR_PAEA_SPM3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU <b>Maintien</b>	110€/ha	

\* : une exploitation est située en Bassin Versant Algues Vertes dès lors qu'elle a son siège et/ou au moins 3 ha de sa SAU dans le périmètre de la Baie Algues Vertes.

**3.7 MAEC Système polyculture élevage de monogastriques proposée sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_PAEA_SPE9	SPE_03 monogastrique	140€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux

**3.8 Enjeu EAU : MAEC localisées proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	BR_PAEA_GC06	SOL_01 : conversion au semis direct sous couvert	163€/ha	FEADER ETAT AELB REGION Conseils Départementaux

**3.9 Enjeux EAU : MAEC Maillage bocager proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Haies	BR_PAEA_HA03	Linea_09 : entretien des haies arborescentes	0,70€/ml	FEADER ETAT AELB REGION Conseils Départementaux

**3.10 Enjeu EAU : MAEC Zones humides proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique uniquement pour les parcelles en zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_PAEA_HE01	Herbe_04 : gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58€/ha	FEADER ETAT AELB

**3.11 Enjeu BIODIVERSITE : MAEC localisées proposées sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique uniquement pour les parcelles en zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB:**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_PABD_HE04	Herbe_03+Herbe_04 : absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	159,90€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Surfaces en herbe	BR_PABD_HE05	Herbe_03+Herbe_06 : gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	326,18€/ha	

**3.12 Enjeu BIODIVERSITE : MAEC Milieux et prairies remarquables proposée sur le PAEC du Parc Naturel Régional d'Armorique :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_PABD_HE22	Ouvert_04 : entretien des landes par réduction de la fréquence de fauche	120€/ha	FEADER ETAT AELB REGION Conseils Départementaux

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du Parc Naturel Régional d'Armorique.

La conversion et le maintien en agriculture biologique sont également des priorités de ce territoire. Les mesures régionales correspondantes peuvent être sollicitées.

## **4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM**

### **4.1 Montant d'engagement minimum**

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

### **4.2 Montant d'engagement maximum**

Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice d'aide de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

## 5. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

---

Des critères de sélection permettant de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières pourront être définis au niveau régional ou local.

## 6. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

---

Pour vous engager en 2019 dans une nouvelle MAEC, vous devez obligatoirement renseigner dans TéléPAC les écrans suivants, **avant le 15 mai 2019**.

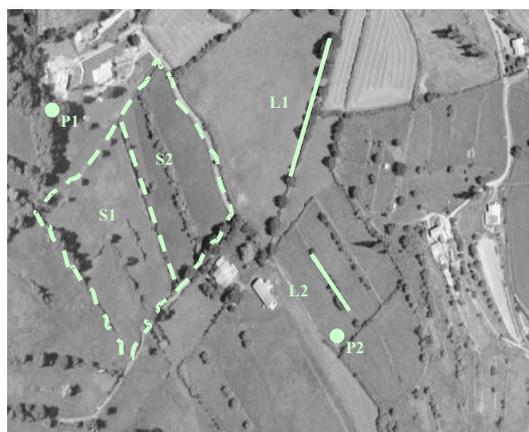
### 6.1 Registre parcellaire graphique et déclaration des éléments engagés en MAEC

Pour déclarer des **éléments surfaciques** engagés dans une MAEC, vous devez indiquer, dans les caractéristiques de chaque parcelle que vous souhaitez engager dans chacune des MAEC proposées, le code de la mesure.

***Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments linéaires proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA\_01, 05, 06, 08 ou 09) :***

Pour déclarer des **éléments linéaires** engagés dans une MAEC, vous devez également dessiner d'un trait les éléments linéaires (ex : haies, ripisylves, talus, fossés ou bandes refuge) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.



***Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments ponctuels proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA\_02, ou 07) :***

Pour déclarer des **éléments ponctuels** engagés dans une MAEC, vous devez également localiser les éléments ponctuels (ex : mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.

### 6.2 Descriptif des parcelles déclarées

Cet écran vous permet de consulter toutes vos parcelles déclarées et de vérifier les informations concernant la demande d'engagement en MAEC.

### 6.3 Écran « Demande d'aides »

A la rubrique « MAEC 2015-2020 / MAE 2007-2013 », vous devez cocher « oui » sur la ligne correspondant aux MAEC de la programmation 2015-2020.

## 6.4 Déclaration des effectifs animaux

***Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures proposées sur le territoire pour lesquelles le chargement ou les effectifs animaux interviennent :*** vous devez renseigner l'écran « effectifs animaux » pour renseigner les animaux de votre exploitation autres que bovins, afin que la DDTM soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

## 7. CONTACTS

---

Parc Naturel Régional d'Armorique	Louis-Marie GUILLON	02 98 81 16 41	<a href="mailto:louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr">louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr</a>	Parc Naturel Régional d'Armorique - Maison du Parc, 15 place aux Foires - BP 27 - 22590 LE FAOU
-----------------------------------	---------------------	----------------	--	---